

Situation dans les clubs-conseils en agroenvironnement au Québec Bilan sommaire

Préparé par :

Le conseil exécutif de
l'Association des conseillers en agroenvironnement du Québec (ACAQ)

10 décembre 2002

INTRODUCTION

Le 5 novembre 2002 à Québec, s'est formée l'Association des conseillers en agroenvironnement du Québec (ACAQ). Cette association répond à un besoin urgent des conseillers, à bout de souffle, des quatre coins de la province de s'unir pour parler d'une même voix des problèmes rencontrés dans les clubs-conseils ainsi que des solutions possibles. De plus, l'association se veut un organisme pouvant être consulté lors de discussions concernant l'agroenvironnement. La précieuse expertise des conseillers dans l'application des bonnes pratiques au champ ainsi que dans la connaissance des problématiques agroenvironnementales rencontrées sur les fermes québécoises font de l'association un pilier important dans la prise de décision touchant les producteurs agricoles. L'association veut que ses membres puissent bénéficier de conditions d'emploi décentes et équitables de façon à ce qu'ils puissent s'épanouir au sein des clubs-conseils. L'association désire que ses membres puissent s'approprier la vocation de conseiller en agroenvironnement de façon à faire avancer cette cause qui nous tient tous très à cœur : L'AGROENVIRONNEMENT .

LES CONSEILLERS DES CLUBS-CONSEILS:

LE NOYAU DE L'AGROENVIRONNEMENT AU QUÉBEC

Les conseillers en agroenvironnement sont devenus au fil des ans le noyau de l'agroenvironnement au Québec (voir organigramme).

Les conseillers sont présents au champ

- Les conseillers oeuvrent sur le terrain conjointement avec les producteurs agricoles pour les assister, les aider, les sensibiliser et les conseiller sur les pratiques culturales respectueuses de l'environnement.
- Les conseillers formulent des recommandations agronomiques au niveau de la fertilisation des cultures, du chaulage, de la gestion des fumiers et des sols, du choix des cultures, du contrôle des mauvaises herbes et du travail du sol.
- Les conseillers diagnostiquent tout problème pouvant nuire au bon développement des cultures.

- Les conseillers règlent et ajustent la machinerie agricole (épandeur, pulvérisateur, semoir, charrue, etc.)
- Les conseillers mettent en place des parcelles d'essais pour tester certaines pratiques novatrices.
- Les conseillers planifient des stratégies et des projets permettant de faire avancer la cause de l'agroenvironnement.

Les conseillers voient à l'administration de leur club-conseil

- Les conseillers travaillent à l'administration de leur bureau et voient à son bon fonctionnement.
- Les conseillers développent des outils, à peu de frais, servant à sensibiliser les producteurs sur différents sujets touchant l'agroenvironnement.
- Les conseillers produisent différents rapports, dans lesquels sont compilés et analysés une multitude de données recueillies au champ.
- Les conseillers préparent des conférences et des formations pour les producteurs agricoles.
- Les conseillers participent à la formation des étudiants et des stagiaires.
- Les conseillers élaborent le plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) en y intégrant des recommandations claires et pratiques.
- Les conseillers effectuent le suivi du PAEF.
- Les conseillers élaborent le bilan phosphore et le registre des épandages.
- Les conseillers montent des rapports et élaborent des compilations de données servant à la coordination des clubs-conseils et aux autres partenaires de l'entente.
- Les conseillers doivent se perfectionner et mettre à jour leurs connaissances.

Les conseillers interagissent avec d'autres intervenants

Les conseillers oeuvrent dans un milieu où gravite une multitude d'intervenants. Certains accompagnent les conseillers alors que d'autres perturbent leurs travaux. Certains intervenants demandent des comptes mais, dans certains cas, aident aussi les conseillers à remplir leur mission première qui est de promouvoir l'agroenvironnement. Le lien de confiance exclusif développé entre le producteur et son conseiller est une porte d'entrée intéressante pour plusieurs

intervenants. Tous ces intervenants font partie du travail quotidien des conseillers puisqu'ils sont incontournables. Malheureusement, il y a une perte d'énergie et de temps associée à ces demandes, mais une perte souvent nécessaire. Les principaux intervenants sont l'**Ordre des agronomes du Québec** et l'**Ordre des technologues du Québec**, le **Ministère de l'environnement**, le **Ministère de l'agriculture, Agriculture Canada**, la **coordination des clubs-conseils**, l'**UPA** et le **CDAQ**.

L'Ordre des agronomes du Québec et l'Ordre des technologues du Québec

Les conseillers ont des responsabilités, des devoirs et des obligations en tant que professionnel. Ils sont donc régis et inspectés par leurs ordres professionnels respectifs. De plus, l'Ordre des agronomes du Québec régie le contenu du PAEF et les agronomes doivent s'y conformer.

Le Ministère de l'environnement du Québec

Le Ministère de l'environnement applique le Règlement sur les exploitations agricoles (**REA**). Les conseillers vulgarisent le règlement et aident les producteurs à s'y conformer. Le ministère exige plusieurs documents réglementaires et tous les producteurs agricoles doivent les détenir. Le PAEF, le bilan phosphore et le registre des épandages figurent parmi les documents exigés. Ils sont évidemment élaborés par les conseillers. De plus, le ministère peut exiger d'autres documents jugés nécessaires pour des raisons réglementaires.

La coordination des clubs-conseils

La coordination des clubs-conseils est la centrale de tous les clubs-conseils au Québec. Une liste de tous les clubs-conseils et de tous les conseillers y est tenue à jour. La coordination organise de la formation et des stages pour les conseillers, transmet de l'informations aux conseillers, fait la promotion des clubs-conseils, développe des outils pour les conseillers et permet un contact entre les clubs-conseils. Un rapport d'activités annuel doit être préparé par chaque club-conseil et être remis à la coordination. À défaut de le soumettre, les subventions sont coupées. La coordination compile toutes les données contenues dans chacun des rapports et produit un bilan.

Le Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ)

Le MAPAQ est une source d'information et d'expertise très importante pour les conseillers. Et réciproquement, les conseillers des clubs sont une ressource incontournable pour les employés du ministère vu la connaissance des pratiques culturales chez les producteurs agricoles, l'expertise dans les champs et la connaissance de la réglementation. Depuis quelques années, les conseillers des clubs assument des tâches qui étaient jadis effectuées par le MAPAQ, conséquence directe de la diminution du personnel (agronomes et techniciens) au sein du ministère. Une étroite collaboration s'est installée entre les employés du ministère et les conseillers dans l'organisation d'essais aux champs et de formations. Le ministère demande la livraison de certains documents administratifs. À défaut de les soumettre, les subventions sont coupées. Certains outils utilisés par le MAPAQ, et qui seraient fortement utiles pour les conseillers, ne sont malheureusement pas accessibles.

Agriculture Canada

Du même ordre que le MAPAQ, Agriculture Canada est une source d'information et d'expertise importante pour les conseillers et partage des protocoles pour la mise en place de parcelles ou de suivis aux champs.

L'Union des producteurs agricoles (UPA) et le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ)

L'UPA s'associe régulièrement aux clubs-conseils de la région pour organiser des activités ou des projets reliés à l'agroenvironnement. Les clubs-conseils sont intéressants car ils représentent un bassin de producteurs agricoles déjà sensibilisés à l'agroenvironnement et plus ouverts à certaines pratiques. Les clubs-conseils sont le principal cheval de bataille dans l'application des objectifs agroenvironnementaux. D'un même œil, l'agriculture durable est intimement liée à la présence des clubs-conseils à travers la province. Les agents en agroenvironnement présents dans certaines fédérations, sont des partenaires très importants pour les conseillers.

L'industrie

Avec les objectifs de vendre et d'augmenter le chiffre d'affaire, les industries (plans d'engrais, pesticides) discréditent souvent les recommandations des conseillers venant ainsi alourdir leurs tâches. Les conseillers doivent justifier et re-justifier leurs recommandations auprès des vendeurs et auprès des producteurs chez qui le doute a été semé. La disparition des clubs-conseils aurait de sérieuses conséquences comme par exemple l'augmentation des ventes d'engrais et de pesticides.

Ce bref aperçu, qui omet probablement plusieurs autres aspects, dresse un portrait sommaire de la charge de travail et des responsabilités des conseillers en agroenvironnement. Ceci montre l'importance et la lourdeur du travail effectué par les conseillers ainsi que l'impact direct sur le milieu agricole. Au fil des ans l'augmentation des documents réglementaires à produire (PAEF, bilan phosphore) n'a fait qu'alourdir le travail des conseillers et a augmenté le nombre d'heures passées au bureau au dépend des heures bénéfiques passées aux champs avec le producteur. Via l'argent qui est versé au club-conseil, les conseillers travaillent d'arrache-pied, avec cœur et beaucoup de convictions, avec un optimisme presque euthopique à sensibiliser nos producteurs à l'importance de l'agroenvironnement. Nous instaurons chez eux des pratiques de conservation dont ils peuvent être fiers, dont leurs arrières-petits enfants auront aussi la chance d'être fiers.

L'agroenvironnement, ça prend du temps, beaucoup de temps, et des gens experts, qui y croient, et qui auront la chance d'y croire encore longtemps.

Un vent de découragement souffle à travers la province, les conseillers ne sachant plus où donner de la tête. Les conseillers en agroenvironnement au Québec sont essouffés.

PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES DANS LES CLUBS-CONSEILS

Les problématiques dans les clubs-conseils sont multiples et récurrentes. Voici les principaux problèmes rencontrés.

1. Le manque de temps et de ressource est chronique compte tenu de la charge énorme de travail à faire chez chacun des producteurs agricoles. Le travail est donc abrégé, écourté, et ce, au péril des obligations et des responsabilités des conseillers. Le budget très limité ne permet malheureusement pas d'engager du personnel supplémentaire. Les conseillers font beaucoup de temps supplémentaire afin d'éteindre les feux. Le temps supplémentaire démontre clairement que la charge de travail est mal évaluée et mal financée. Une entreprise qui doit demander à ses employés de produire du temps supplémentaire régulièrement démontre une problématique de fond. Avec les années, les conseillers des clubs-conseils sont devenus les bailleurs de temps de l'entente.
2. Le financement actuel des clubs ne permet pas d'offrir aux conseillers des salaires décentes et concurrentiels. Les conséquences sont graves ;
 - la perte de conseillers expérimentés qui se dirigent vers l'industrie ou le gouvernement
 - l'épuisement des conseillers qui pour avoir un meilleur revenu, augmentent le 'membership' du club-conseil avec conséquence d'offrir moins d'heure de service aux producteurs.
 - Une stagnation de l'avancement de l'agroenvironnement au Québec, pourtant, premier souci de la société en général.
3. Il n'existe aucune politique concernant les conditions de travail ni d'échelle salariale uniformes à travers les club-conseils de la province (quelques clubs se basent sur celles offertes par le syndicat de gestion ou le MAPAQ). Les conseillers sont laissés à eux même pour négocier devant leur conseil d'administration des journées de congé, de maladie, des vacances, une augmentation salariale, etc... Souvent en minorité devant le conseil d'administration, les conseillers sont à bout de ressources et n'obtiennent pas gain de cause. Un certain malaise peut s'installer et briser le lien de confiance entre le conseil

d'administration et le conseiller. Le lien de confiance qui se crée entre le producteur et le conseiller est très important dans un club-conseil et doit être protégé.

4. L'élaboration du PAEF est de plus en plus complet et complexe. Son contenu, régie par l'Ordre des agronomes du Québec, doit contenir un maximum de données, d'informations, de diagnostics, de mesures d'amélioration et de recommandations. De plus un suivi systématique du PAEF doit être fait annuellement et un rapport doit être écrit concernant le respect des recommandations. Ceci vient encore alourdir la tâche du conseiller.
5. Avec la venue du nouveau règlement sur les exploitations agricoles (REA), la responsabilité de l'agronome est accrue concernant l'authenticité des données récoltées sur la ferme et du suivi des recommandations. En plus du PAEF, un nouveau document doit être élaboré pour chaque entreprise agricole, soit le bilan phosphore. Le REA entraîne donc directement une nouvelle charge de travail pour les conseillers des clubs-conseils qui sont déjà débordés.
6. Les conseillers dans les clubs sont des professionnels du champ. Ils soutiennent ardemment que les changements dans les pratiques agricoles et la sensibilisation des producteurs agricoles à l'agroenvironnement commence dans les champs. Les producteurs agricoles apprécient de voir leurs conseillers sur la ferme pour que ceux-ci les accompagnent dans la résolution de problèmes. Malheureusement, il y a de plus en plus de documents à écrire, à produire et à modifier laissant moins de temps aux conseillers pour travailler sur le terrain. Ceci a une répercussion négative sur les gains en agroenvironnement.

SOLUTIONS

Ces solutions s'avèrent générales et l'élaboration de celles-ci sera faite et présentée ultérieurement. Il est certain que toute solution doit être acceptée et négociée de façon harmonieuse dans le but de faire progresser l'agroenvironnement.

1. Augmenter le financement global des clubs-conseils

2. Diminuer le nombre de membres par conseiller si la charge de travail demeure la même. Si les producteurs agricoles veulent encore bénéficier de tous les services décrits précédemment, il est primordiale de diminuer le nombre de membres par conseiller (une première estimation évalue un ratio de 25 membres par conseiller).

3. Établir et décrire des conditions de travail de base, des avantages sociaux de base ainsi qu'une échelle salariale. Le but est d'avoir des conditions de travail minimums et uniformes sur lesquels les conseillers et les conseils d'administration peuvent se référer.

4. Établir des mandats clairs pour les conseillers de façon à faire progresser l'agroenvironnement.